



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU TARN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS  
Service Gestion des Volontaires

Acte n° 2015-316

### Arrêté portant nomination d'un adjoint au chef de centre

Le préfet du Tarn,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la partie réglementaire,  
VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure,  
VU le règlement intérieur du corps départemental des sapeurs-pompiers du Tarn,  
VU l'avis favorable du chef de groupement ouest en date du 6 mai 2015,  
SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN,

Arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : Le lieutenant David SANCHEZ est nommé en qualité d'adjoint au chef du centre de secours de ST SULPICE à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

**Article 2** : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du TARN, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn et de la préfecture du Tarn.

Albi, le :

27 MAI 2015

Le préfet

  
Thierry GENTILHOMME

Le président  
  
Michel BENOIT

Délais et voies de recours : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.